Observation sur une fracture au Bras....
par M. Sylvestre

Sébastien Le Clerc, d'Aboncourt, près Jussey en Franche Comté, aidoit a Descendre un corps d'arbre d'une Voiture: il fut mal secondé par ses compagnons; Et toute la charge étant tombée sur lui seul, il eut l'humerus fracturé a un Doigt de l'articulation supérieure. Le Coup fut si violent, que les Extrémités De cet os se firent Jour à cette même partie antérieure et supérieure du bras; Ce qui produisit à toute la Poitrine des Contusions et des Excoriations, qui, Dans la suite, ne firent plus qu'un sac de pus. On fit venir aussitot un Chirurgien, de ses parents, qui Joignoit à un grand fond de théorie quarante Cinq Ans d'Expérience. Cet homme, après avoir fait diverses tentatives pendant Dix sept a dix huit Jours, ne vit plus de ressource que dans l'amputation Du Bras; mais le malade refusa de subir une opération a la quelle il Préféroit la mort.

(Deux autres Chirurgiens le virent Chez lui, (car d'abord on l'avoit Transporté chez son parent) Proposerent aussi l'amputation, qu'il refusa de nouveau Enfin parut un de ces Bailleurs de la Broche, appellés Communément des Valdhageots: celui ci rapprocha les deux extrémités de l'os, il graissa et frotta la Partie, et mit un appareil qu'il ordonna de ne lever qu'au bout de Quarante Jours, assurant qu'après ce terme le malade seroit Guéri; cette Manœuvre faite, il se retira. Le malade sentit dès le Jour suivant Des douleurs très aiguës, occasionnées par le pus, que l'appareil retenoit, Et même par cet appareil que l'on avoit trop serré. Ses gardes le soulagerent en levant son Bandage pour évaquer la matiere, ce fut alors qu'on m'appella.

Je trouvai ce jeune homme absolument épuisé, le Pouls petit, languissant Et couvert d'un Pus sanguinolent, fétide, qui sortoit, tant de sa Plaie, que des Poches qui s'étoient formées dans le Voisinage. J'examinai la fracture; et Les extrémités de l'os qui sortoient de la Plaie, me parurent Cariées Depuis longtems, l'une a un pouce, l'autre a un pouce et demi: le fond De la Plaie étoit devenu un Clapier d'une Clavicule a l'autre; Je l'ouvris; et J'ouvris aussi plusieurs autres dépôts, a differents jours cependant: la foiblesse du malade m'y contraignoit. Je fis de même une contre ouverture a l'endroit opposé a la Plaie pour la vuider a fond; et cela me réussit en injectant dans cette Cavité quelques décoctions d'Eau d'orge, de

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE BIBLIOTHÈQUE
ARC 33 d 3 n°19

Vulnéraires et de Vin miellé. Je parvins a tarir les sources, qui d'abord me
Paroissoient inépuisables: alors je ne m'occupai plus que des os cariés, et,
dans peu de jours, je vins about d'en faire exfolier le bout supérieur,
au moyen des plumaceaux imbibés de teinture de Myrrhe, d'aloës, de
Camphre. Toute la carie fut ainsi détachée de cette partie; mais, voyant
Que la partie inférieure ne pouvoit également se détacher aussitôt, et que le
retard empêchoit la réunion des os sains que je me proposois, je portai
Le Coude du malade un peu en arrière; et, par ce moyen, faisant sortir
Davantage l'humerus inférieur de la Playe, j'emportai avec la Scie ce qu'il
avoit de Carié; ensuitte je rapprochai les deux os, et je les tins réunis et
assujettis par quatre attelles, dont deux contenoient les parties latérales du
Bras, deux autres étoient fenêtrées, et la Première d'elles alloit depuis
La saignée jusqu'à la partie supérieure et antérieure du Bras, la seconde,
Opposée a celle cy, tenoit depuis le coude jusqu'à la partie supérieure
et Postérieure: par ce moyen, je voiois et pansois la playe et la contre=
ouverture sans lever l'appareil, et je faisois mouvoir le membre pour empêcher
L'ankylose qui survient presque toujours dans ce genre de fractures.
J'ai toujours pansé l'os, soit pour le garantir d'être abreuvé par le pus,
soit afin que le calus se formât plus vite. Je me servois pour cet effet
d'un Elixir qui m'est familier, et dont la composition est cy dessous.
Quant aux Plaies, je les pansois avec un simple digestif. dans l'Espace
de vingt sept jours, la Principale et les treize ouvertures que j'avois été
Contraint de faire, se sont trouvées bien Cicatrisées, le malade a porté
ses attelles pendant deux mois, afin de donner à la fracture le tems
De se Consolider

Dès le premier jour de la cure, je Prescrivis au malade l'usage
D'un apozem fait avec l'Ecorce du Pérou, la Germandrée, la Petite
Centaurée et la Chicorée sauvage; la dose étoit de trois Gobelets par
Jour, ce régime en dura huit, après lesquels il fut purgé. sa boisson
Etoit une Légère décoction d'orge mondé; sa nourriture des crêmes
De riz et d'orge, des Bouillons au beurre frais, avec Beaucoup
De Jeunes herbes, quelques Oeufs frais, et presque point de bouillons
Gras. l'Apozème fut continué jusqu'à Parfaite guérison, et l'on répétoit
Les médecines tous les huit Jours. en moins de trois mois, le

Malade fut en état de Battre a la grangé, et d'aller a la Charue.

Le succès que je me suis procuré dépend de l'opiniatreté que j'ai eu devoir mettre a suivre cette fracture, dans l'intention d'éviter l'amputation: il me rendra d'autant plus réservé sur les amputations, auxquelles on se Détermine peut être trop légérement dans le cas de fracture ou de fracas dans les os. si mon Exemple encourage des essais en ce genre, je ne doute pas qu'on ne conserve au Roy bien des bras dont on prive de Bons soldats et des Braves Officiers, faute de patience, De courage et d'Examen; et pour lors je me sçaurai d'autant plus de gré d'avoir rendu ma cure publique, que mon état de Chirurgien major me fait une Loi plus particulière de mériter mieux la confiance du corps respectable d'Officiers ou j'ai l'honneur d'être attaché.

Composition de l'Elixir.

Beaume du Pérou, Benjoin
Borax de chaque une once
Gomme Elemi un gros
Colaphane une once
Saffran oriantal
Camphre de chaque deux Gros.
Esprit de Vin quatre Livres

Concassez le tout le plus qu'il sera possible pour le mettre infuser pendant quarante jours au bain marie. ou au soleil pendant le mois d'aoust dans un vase bien clos. on filtre ensuitte le tout pour mettre dans un flacon Bien Bouché

ACADEMIE NATIONALE DE MEDECINE
BIBLIOTHEQUE

n.° 19.